

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/01/09/2019031059/justel>

Dossier numéro : 2020-01-09/01

Titre

9 JANVIER 2020. - Arrêté royal abrogeant l'arrêté royal du 27 avril 2007 créant une commission chargée de la révision du droit maritime privé et public

Source : MOBILITE ET TRANSPORTS

Publication : Moniteur belge du 17-01-2020 page : 1445

Entrée en vigueur : 27-01-2020

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). L'arrêté royal du 27 avril 2007 créant une commission chargée de la révision du droit maritime privé et public est abrogé.

[Art. 2](#). Le ministre qui a la justice dans ses attributions, le ministre qui a la navigation intérieure dans ses attributions et le ministre qui a la mobilité maritime dans ses attributions sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.